

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

**ARRETE MUNICIPAL N° 2021.03.01
DE DELEGATION DE FONCTIONS
Et de SIGNATURES AUX MAIRES ADJOINTS**

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 03 juillet 2020, suite au scrutin des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 et celle du 04 novembre 2020 créant huit postes d'adjoints,

VU la délibération n°2020.11.02 du 04 novembre 2020 nommant Mme Françoise SIMON, 7^{ème} adjointe,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux huit adjoints,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} mars 2021, sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonctions à :

Marie-Laure REIX, 1ère Adjointe, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Administration générale des services, affaires scolaires et sécurité

En cas d'empêchement ou d'absence du maire, délégation pour signer :

Les mandats de paiement sur les crédits régulièrement ouverts, et les titres de recette du budget de la Commune,

Toutes les pièces de la comptabilité communale du budget de la Commune,

L'ensemble des actes relatifs à la gestion du personnel,

Les permis de construire,

Les permissions et autorisations de voirie,

Les arrêtés de circulation,

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Les arrêtés d'interruption de chantier,
Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

Patrice DECEUR, 2ème Adjoint, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Environnement et développement durable

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à M Patrice DECEUR en cas d'empêchement ou d'absence du 1^{er} adjoint, délégation pour signer :

Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent.

Ghyslaine ALLAIN-MONNIER, 3ème Adjointe, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Finances, affaires juridiques et communication extérieure,

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à Mme Ghyslaine ALLAIN-MONNIER, en cas d'empêchement ou d'absence du 1^{er}, et 2^{ème} adjoints, délégation pour signer :

Les mandats de paiement sur les crédits régulièrement ouverts, et les titres de recette du budget de la Commune,
Toutes les pièces de la comptabilité communale du budget de la Commune,
L'ensemble des actes relatifs à la gestion du personnel,
Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent.

Franck ZWISLER, 4ème Adjoint, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Moyens généraux, bâtiments, urbanisme, voirie, personnel technique

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à M Franck ZWISLER, en cas d'empêchement ou d'absence du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints , délégation pour signer :

Les permis de construire,
Les permissions et autorisations de voirie,
Les arrêtés de circulation,
Les arrêtés d'interruption de chantier,
Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

Christine CARANO, 5ème Adjointe, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Affaires sociales, gestion de la police municipale et C.L.S.P.D.

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à Mme Christine CARANO, en cas d'empêchement ou d'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints, délégation pour signer :

Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Patrick PHULPIN, 6ème Adjoint, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Culture, tourisme, relations avec l'Agglomération

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à M Patrick PHULPIN, en cas d'empêchement ou d'absence des 1^{er}, 2ème 3ème, 4ème, et 5ème adjoints, délégation pour signer :

Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

Françoise SIMON, 7ème Adjointe, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Gestion du handicap, gérontologie,
citoyenneté, solidarité, budgets participatifs

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à Mme Françoise SIMON, en cas d'empêchement ou d'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoints, délégation pour signer :

Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Grégory JOLY, 8ème Adjoint, dans les domaines ou secteurs d'activités suivants :
Communication, développement économique

Outre les délégations de fonctions qui lui sont confiées dans les domaines ci-dessus énumérés, il est donné à M Grégory JOLY, en cas d'empêchement ou d'absence des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoints, délégation pour signer :

Les demandes de subventions auprès des organismes publics,
Les lettres de transmission de procès-verbal de notification,
Toute la correspondance courante de l'administration municipale ne comportant ni décision, ni accomplissement de formalité réglementaire,
Les autorisations de transport de corps,
Les arrêtés d'hospitalisation d'office,
Les arrêtés de péril ordinaire,
Les arrêtés de péril imminent

ARTICLE 2 : Les dispositions prises antérieurement en la matière sont abrogées.

ARTICLE 3 : Lorsque les adjoints signeront dans le cadre de la délégation de signature, les pièces et actes cités ci-dessus devront être précédés de la formule suivante :
« Par délégation du MAIRE ».

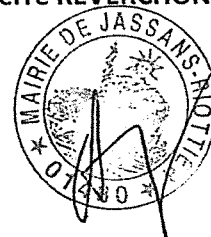
ARTICLE 4 : Madame la directrice générale des services de la commune de JASSANS-RIOTTIER, et Madame la Trésorière Principale de Trévoux, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de JASSANS-RIOTTIER, et une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Ain.

Fait à Jassans-Riottier, le 1^{er} mars 2021.

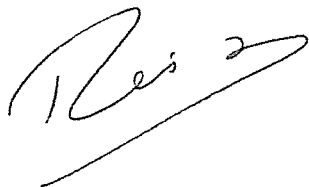
Jean-Pierre REVERCHON
Maire



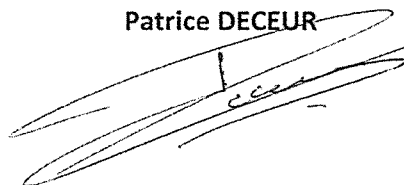
COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Notifié le : 05 Mars 2021

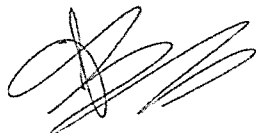
Marie-Laure REIX



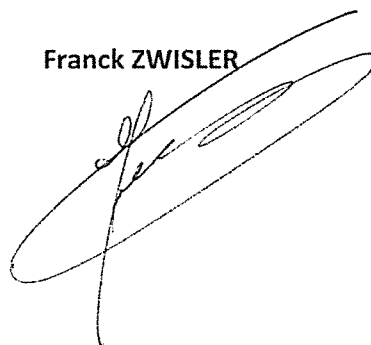
Patrice DECEUR



Ghyslaine ALLAIN-MONNIER



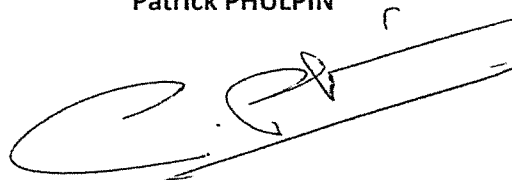
Franck ZWISLER



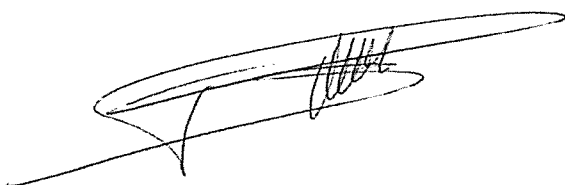
Christine CARANO



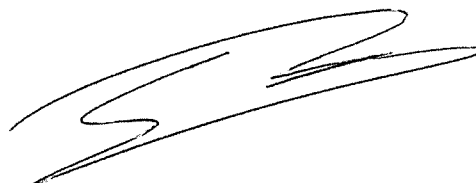
Patrick PHULPIN



Françoise SIMON



Grégory JOLY



COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

ARRETE MUNIICIPAL N° 2021.03.02
DELEGATION DE FONCTIONS
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que les six conseillers municipaux sont titulaires d'une délégation,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} mars 2021, sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonctions pour la préparation et le suivi des dossiers à :

M Pierre CHUZEVILLE, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Bâtiments, voirie, urbanisme**

M Jean-Pierre FAVIER, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Associations**

M Jean-François LAUMAIN, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Finances, et subventions, bâtiments, voirie, urbanisme**

M Claude CHAVET, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Fêtes et cérémonies**

M Jean-Luc PALTRINIERI, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Sports**

COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

M Julien BERNON, conseiller municipal,

Dans les domaines ou secteurs d'activités suivants : **Nouvelles technologies, fibre optique**

Ces délégations n'entraînent aucune délégation de signatures de document.

ARTICLE 2 : Les dispositions prises antérieurement en la matière sont abrogées.

ARTICLE 3 : L'exercice de fonctions déléguées à ces six conseillers municipaux s'opère sous la surveillance et la responsabilité du maire.

ARTICLE 4 : M le Maire, Madame la directrice générale des services de la commune de JASSANS-RIOTTIER, et Madame la trésorière Principale de Trévoux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

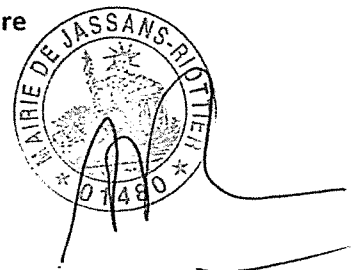
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de JASSANS-RIOTTIER.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Ain.

Fait à Jassans-Riottier, le 1^{er} mars 2021.

Jean-Pierre REVERCHON


Maire



COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER
01480 JASSANS-RIOTTIER

Notifié le :

Pierre CHUZEVILLE



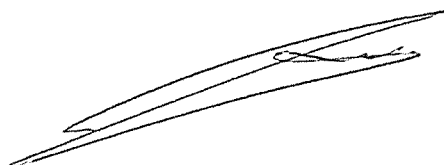
Jean-Pierre FAVIER



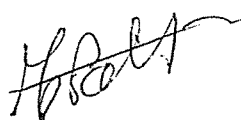
Jean-François LAUMAIN



Claude CHAVET



Jean-Luc PALTRINIERI



Julien BERNON

